



# Mouthy

MAGAZINE D'INFORMATION SEMESTRIEL DE LA COMMUNE DE MOUTHE  
DÉCEMBRE 2011

## n°27

Protection de captage source du Doubs	2
Conseils tri-wprévention des déchets	2
Déneigement	2
Tout schuss vers l'avenir	3
Miniaturiste de talent	3
Entreprise Bailly	4
Tarifs ski saison 2011/2012	5
Groupe d'apprentissage du français	6
Inscription fête des mères	6
Le P'tit Tétrás	7
Programme culturel	7
Informations pratiques	8
Félicitations	8

Dans ce bulletin n° 27, vous trouverez les informations habituelles relatives à l'**actualité communale, aux manifestations, à la vie en collectivité** (bonnes pratiques du tri des ordures ménagères, déneigement...).

L'année 2011 s'achève et une fois encore, nous constatons que le temps passe vite, beaucoup trop vite. Nous n'avons pas pu, en une année, réaliser tous les projets que nous avons budgétés. Je pense, en particulier, à la **rue Cart Broumet** pour laquelle le projet est finalisé mais la demande de subvention posée en début d'année a été refusée. Nous venons de redéposer une nouvelle demande ; espérons que ce projet puisse démarrer rapidement !

Quant au projet de **lotissement "Corçon III"**, le permis de lotir a reçu un avis négatif de la part des Bâtiments de France et nous avons été obligés de le reprendre. A ce jour, le permis est accepté et nous pourrions démarrer les travaux au printemps : neuf parcelles à construire vont être mises en vente en 2012.

L'élaboration du **PLU** suit son cours, nous continuerons à vous tenir informés soit par affichage municipal, soit par bulletins spéciaux. Un registre est ouvert en mairie afin de recevoir vos remarques, vos demandes, vos doléances....

Après une arrière-saison très agréable, que nous avons appréciée à sa juste valeur, nous espérons que la **saison hivernale** sera bonne, car c'est une composante essentielle pour la vie de notre commune. C'est, d'ailleurs, pour la sauvegarde de l'activité des acteurs économiques de ce secteur que la commune a investi cet automne dans la station de skis de la Source.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne lecture de ce Mouthy'info n°27 et vous adresse, ainsi que tous les membres du conseil municipal, **nos vœux les plus sincères pour ces fêtes de fin d'année et nous vous souhaitons une bonne année 2012.**

Elisabeth RAMPANT, votre Maire.

# Protection du captage "Source du Doubs"

**Mise en place de périmètres de protection  
Dérivation des eaux souterraines  
en vue de la consommation humaine.**

Il sera procédé, **du 5 au 20 janvier 2012 inclus**, sur le territoire de la commune de Mouthé, aux enquêtes publiques conjointes suivantes :

- **enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :**
  - à la dérivation des eaux souterraines destinées à la consommation humaine à partir du captage "Source du Doubs" sur la commune de Mouthé;
  - de la mise en place des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour de ce captage.
- **enquête parcellaire** en vue de délimiter le périmètre des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet et de déterminer les propriétaires de ces immeubles.

Madame Antoinette Monnin, retraitée de la fonction publique territoriale, a été désignée par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés, **du 5 au 20 janvier 2012 inclus**, à la mairie de Mouthé afin que le public puisse en prendre connaissance et formuler ses observations aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit **du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30**.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de Mouthé (3 Grande Rue 25240 MOUTHE), pour y être annexées au registre d'enquête.

Pendant la même période et dans les conditions précitées, le public pourra prendre connaissance, à la mairie de Mouthé, du dossier d'enquête parcellaire et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Mouthé aux lieux et dates suivantes :**

- le jeudi 5 janvier 2012 de 13h30 à 16h30,
- le vendredi 13 janvier 2012 de 13h30 à 16h30,
- le vendredi 20 janvier 2012 de 13h30 à 16h30.

S'agissant de l'enquête d'utilité publique, le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai maximum de six mois à compter de la date d'ouverture de l'enquête, le dossier et le registre accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au sous-préfet de Pontarlier. Celui-ci les adressera ensuite, accompagnés de son avis, au préfet du Doubs.

Pour l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur transmettra au sous-préfet de Pontarlier dans un délai de 30 jours l'ensemble du dossier, accompagné de son avis sur l'emprise du projet et du procès-verbal de l'opération. Celui-ci les adressera ensuite, accompagnés de son avis, au préfet du Doubs.

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L13.2 et R 13-15 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

*« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité d'intérêt public, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.*

*Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.*

*Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leur droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité» (art.L 13-2).*

*«Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes» (art. R 13-15).*

A l'issue des enquêtes, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public en mairie de Mouthé ainsi qu'à la Préfecture du Doubs (bureau de la réglementation, des élections et des enquêtes publiques).

Le Préfet, par délégation, le Directeur, Christian HAAS



## Conseil tri-prévention des déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, un conseiller tri-prévention des déchets

est affecté à la communauté de communes. Ses objectifs sont de réduire la production de déchets et de faire trier plus et trier mieux. Parmi ses actions, on trouve la création d'outils d'information et de sensibilisation, les animations scolaires, le conseil aux élus et aux associations, la sensibilisation du grand public... N'hésitez pas à le contacter ! Vous retrouverez des informations détaillées sur ce sujet dans le prochain numéro du bulletin de la CCHD.

Jean-Marc Grosjean - Tél. 06 46 39 82 37  
Mail : info.montdor.mouthé@preval.fr

## Déneigement

### Adhérons au parti du Travail Commun

**Même avec retard,  
la neige est là.**

Comme chaque année, nos employés municipaux seront à l'œuvre pour simplifier la circulation dans notre village et nous vous remercions de respecter leur travail, souvent effectué dans des conditions bien difficiles.

Votre aide leur est précieuse pour que le déneigement se passe au mieux :

- Ne pas stationner de véhicule sur les chemins tracés pour les piétons sur les trottoirs.
- Participer à la sécurité de tous en déneigeant les parties qui s'avèreraient dangereuses devant votre habitation.

Nous profitons de ce message pour vous remercier d'avoir pris de nouvelles habitudes en respectant de mieux en mieux les emplacements de stationnement marqués au sol. Les trottoirs s'en trouvent plus dégagés pour les poussettes et fauteuils roulants.

Des progrès restent, évidemment, à accomplir mais la situation évolue favorablement. Un grand merci à ceux qui en ont pris conscience et qui jouent le jeu. Continuons !!!

Notre village est riche en artistes amateurs ou confirmés. Nous poursuivons, dans ce numéro, notre série de rencontres de ces personnalités en vous présentant les réalisations de Michèle Galmiche.

## Miniaturiste de grand talent

Artiste accomplie (peinture, frivolités, arts plastiques) elle nous présente l'une de ses activités pour le moins originale : la réalisation de vitrines miniatures représentant des scènes de vie ou des métiers. L'idée de départ était de réaliser des cadeaux pour des femmes en fonction de leur passion ou de leur métier. Petit à petit, le virus de cette forme de création ne l'a plus quittée.

Il faut dire que cette activité est un concentré de ses talents artistiques : elle imagine, récupère, assemble, colle, peint, invente et voilà que naît une œuvre d'un surprenant réalisme. On s'attendra devant les représentations de vieux métiers, ou l'on se surprendra à reconnaître, jusque dans les moindres détails, une boutique que l'on jurerait avoir déjà visitée.

Michèle utilise pour les structures principales de ses réalisations du balsa, bois extrêmement léger souvent usité dans la fabrication de maquettes, ou des morceaux de bois de récupération ou encore du contre plaqué. S'ajoutent ensuite du verre, du métal, des objets "détournés" (qui reconnaîtra un tube de pilules homéopathiques sous une pompe à essence ?), des bouts de tissu, du papier, etc.

L'outillage dont Michèle se sert est à l'avenant, très complet et de taille miniaturisée : mini perceuse mini scie, mini tournevis, brucelles d'horloger. Elle dispose aussi de l'outillage nécessaire à la découpe du bois et du verre.

Patience et talent font bon ménage chez l'artiste : chaque vitrine représente de 60 à 150 heures de travail ! Travail que vous pouvez admirer chaque année au Marché de Noël. Elle répond aussi parfois à des commandes spécifiques : une salle de classe, une cabane de pêcheur ou encore une salle de danse.

De son passé d'enseignante, Michèle a gardé le goût de transmettre le savoir. C'est pourquoi elle a intégré avec enthousiasme l'équipe des Dons Cachés qui se réunit chaque jeudi soir, à 20 h 00, dans les locaux du P'tit Tétràs à Mouthé. Elle en est un élément moteur et un guide de bon conseil pour les artistes amateurs. N'hésitez pas à venir vous renseigner et révéler, avec son aide, l'artiste qui sommeille peut-être en vous.



## Tout schuss vers l'avenir

Nous vous avons régulièrement tenus informés de la situation de la station de ski et de son évolution au gré des comptes-rendus de réunions publiques et de numéros du Mouthy (cf 23).

Sujet récurrent s'il en est, les difficultés d'exploitation du site se sont avérées, chaque année, plus ou moins contrôlables, malgré le dévouement des membres de la Société de Développement du Doubs (SDD) et les aides régulières apportées par la municipalité.

**Les derniers bilans d'exploitation et comptables indiquaient clairement, qu'au-delà de mesures d'urgence, le choix du maintien ou du sauvetage de l'activité devenait crucial.**

Ces questions ont, naturellement, fait l'objet de débats et d'études de projections au sein de notre équipe municipale : le coût financier de l'arrêt de l'activité (la commune étant caution d'emprunts), l'avenir du site de la Source et son développement futur s'il n'y avait plus de téléski, l'impact sur l'activité économique et commerciale du village... et la possibilité laissée ou non aux enfants de notre village, aux accueils de classes découvertes et séjours aux PEP et à nos visiteurs vacanciers de se livrer aux joies de la glisse.

Toutes ces réflexions nous ont conduits à adopter les mesures suivantes :

Compte tenu de la situation comptable et financière critique de la SDD, le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 04 octobre 2011, le rachat des installations.

Compte tenu de ce transfert de propriété des installations, la délégation de service public a été actualisée par un avenant au contrat d'affermage liant la SDD et la commune de Mouthé.

S'interroger sur les conséquences financières de ces mesures est naturel. C'est pourquoi nous vous en exposons les points essentiels ci-après :

La SDD se trouve, à présent, dégagée de remboursements d'emprunts bancaires auxquels elle ne pouvait plus faire face. Elle reste, par contre, soumise au remboursement, au plus tard à la fin du nouveau contrat d'affermage, de l'aide consentie par décision du Conseil Municipal en mai 2010 sous la forme d'une avance remboursable.

La Commune de Mouthé ne versera plus, par contre, de subvention annuelle à la SDD, le nouvel environnement financier devant permettre à cette dernière d'assurer un équilibre d'exploitation.

L'heure ne peut plus être aux regrets. Que l'on juge les investissements passés trop ambitieux ou mal orientés, ils existent. Osons regarder l'avenir avec espoir et enthousiasme en commençant par souhaiter à tous - enfants, SDD, loueurs de gîtes ou de matériel de ski, commerçants - un bel enneigement et une bonne fréquentation de nos pistes cet hiver !

ARTISTE

# Entretien du coin du bois sans langue de bois

Situé en plein cœur des montagnes du Jura, le Haut-Doubs est un territoire fortement boisé : près de 45 % de sa surface est couverte de forêt. La filière bois y occupe donc logiquement une place d'importance : scieries installées en milieu rural, entreprises locales de transformation du bois, exploitants forestiers et naturellement, bûcherons au sens propre du terme. Connait-on d'ailleurs réellement le travail du bûcheron ? Nous sommes allés à la rencontre de Patrick Bailly qui, par le récit de ses expériences et souvenirs, nous donne un point de vue éclairé sur ce beau métier.



## Rencontre avec un passionné

Patrick est entré dans le métier à 17 ans et demi. Tombé dedans devrait-on plutôt dire puisqu'il s'inscrivait, ainsi, dans la tradition familiale après son grand-père et son père. Tradition qui se perpétue aujourd'hui avec ses enfants qui ont créé leur propre entreprise, en 2004. Patrick les a rejoints dans cette aventure. C'est dire s'il est un témoin privilégié des évolutions qu'a connu la profession tant en matière d'outillage qu'en matière d'organisation économique.

## Quelles sont les tâches du bûcheron ?

Au-delà de l'abattage des arbres, sans faire de dégâts aux autres peuplements (les jeunes semis, par exemple), le bûcheron procède à l'éhoupage et à l'élagage, il prépare le travail des sangliers, du débardeur, il façonne les bois (on parle alors d'ébranchage et d'écorçage) et doit savoir classer les produits pour leur utilisation future (industrie, bâtiment, chauffage, etc).

## Les conditions de travail

Ce métier est difficile car il requiert, outre des capacités physiques, habileté et précision. Contrairement à ce que l'on peut penser, chaque arbre est différent et seule une longue pratique permet d'appréhender la situation avec les précautions et la sécurité nécessaires.

Mais c'est aussi un métier de liberté : les bûcherons travaillent en pleine nature, le plus souvent en petites équipes au sein desquelles ils s'organisent individuellement.

Le bûcheron peut être salarié, rémunéré à la tâche ou entrepreneur indépendant. Patrick a, d'ailleurs, commencé sa carrière, en 1974, comme tâcheron, rémunéré au m<sup>3</sup>. C'était l'époque de l'apprentissage sur le terrain, aux côtés de son père. C'était aussi l'époque d'une juste rémunération proportionnelle au volume de travail fourni.

En saison de bûcheronnage, généralement de mi-avril à fin novembre, les journées sont longues : il n'est pas rare d'effectuer

des journées de 12 h 00 de travail l'été. Les bûcherons ont parfois un second métier pour la période hivernale. Patrick a, ainsi, 28 ans d'expérience dans les activités liées à la neige : déneigement, moniteur de ski, responsable de téléskis.

## Les évolutions constatées... et vécues

On peut dire du bûcheron qu'il est le premier maillon de la chaîne commerciale. S'il fut un temps où Patrick travaillait directement pour les scieries, il est maintenant quasiment sous contrat avec l'ONF qui prend la décision de vente de bois soit comme gestionnaire statutaire (dans le cas de forêts domaniales) soit comme gestionnaire délégué (dans le cas de forêts communales ou de collectivités locales). L'ONF exerce, d'ailleurs, un contrôle de la qualité de travail du bûcheron et donne une note (très bonne dans le cas de Patrick) en fonction du rapport qualité/prix. Le bûcheron doit aussi savoir estimer un cubage qualitatif pour calculer le prix de ses prestations.

Il arrive, aussi, que Patrick travaille ponctuellement et directement avec un particulier pour une vente au bord de route.

Il constate, avec regret, que le métier n'échappe pas aux évolutions économiques de notre temps : plus de pression, plus de rendement exigé, concurrence avec des prix parfois cassés, au détriment de la qualité du travail. Le temps de travail de propreté n'est plus rémunéré. Depuis le début des années 2000, il n'y a plus de ramassage des résidus. Le risque de négliger la forêt existe. De son expérience, Patrick retire que le métier gagnerait à disposer d'une vraie représentation par une organisation professionnelle.

Le futur de la profession passe, bien évidemment, par un renouvellement des générations de pratiquants. Des formations de qualité sont proposées dans notre région, mais il y a quand même assez peu d'apprentis. La transmission familiale est encore souvent de règle.

Le monde forestier a, également, une place à prendre pour renforcer l'attrait touristique du Haut-Doubs. Notre région est prisée pour l'offre d'activités de pleine nature qu'elle propose. Des outils touristiques autour de l'exploitation du bois et des industries de première transformation pourraient se développer.

La mécanisation s'est invitée dans l'équipement. Les scieries sont équipées d'écorceuses depuis 1986. Avant, le bûcheron écorçait les bois à la hache. Patrick le fait quand même encore sur des bois en sève pour un constructeur de chalets en bois ronds. Mais c'est un cas technique particulier.

Nuançons toutefois ces propos : la mécanisation est aussi un progrès et n'étant, de toute façon, pas totalement adaptée aux spécificités géographiques de notre région, les méthodes traditionnelles ont encore de l'avenir. Et la tronçonneuse reste le plus fidèle compagnon du bûcheron...

## Une dimension toute poétique

Mais sortons de ces considérations techniques pour écouter Patrick parler de la vie forêt :

Il vous racontera les soirées d'été au cœur de la forêt, près d'un feu sur lequel mijote le repas, avant une nuit sous la tente, l'odeur des essences après la pluie, le chant de la nature pour seule musique quand les tronçonneuses se sont tues après une dure journée de labeur.

Il vous révélera la fierté de se mesurer à des arbres de taille exceptionnelle.

Il vous parlera du plaisir de retourner en forêt naissante, après la saison hivernale, pour le travail d'élagage au printemps.

Prévoyez du temps car la ferveur l'emportera vite dans le discours, mais vous comprendrez pourquoi être bûcheron est un métier de passionné.

# Tarifs saison 2011-2012

## Station de Mouthe

### Ski de Fond / Raquettes / Multi activités sur pistes balisées, sécurisées et damées + accès gratuit à la salle Hors sac du Pré-Poncet

**Pass Séance (LA JOURNÉE)**: valable uniquement sur les pistes de ski de fond du lieu d'achat de la redevance.

**Individuel** adulte (+25 ans) **8€**, jeune (17/25 ans révolus) **6€**, enfants (6/16 ans) **3€**

**Tribu** en un seul paiement à partir de 4 personnes adultes **6€** par personne soit **24€**. Sauf week-end et vacances scolaires. **6€** pour les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>... personnes.

**Famille** en un seul paiement à partir de 2 adultes et 1 enfant de 6 à 16 ans **19€** ou à partir de 1 adulte et 2 enfants **14€** (dans les 2 cas, enfants supplémentaires gratuits).

**Groupe** 10 premiers adultes **6€** + **3€** suppl.; 10 premiers enfants **3€** + **1,5€** supplémentaire.

**Pass Hebdomadaire (6 jours)**: valable sur l'ensemble des sites des montagnes du Jura (Ain, Doubs, Jura) et Suisse Romande. Adulte (à partir de 17 ans) **40€**; enfant (6/16 ans) **28€**; famille (en un seul paiement) **96€** (1 adulte + 2 enfants ou plus) ou **108€** (2 adultes + 1 enfant ou plus).

Il est indispensable de nous fournir une photo d'identité.

**Pass 2/3 jours**: 3 jours consécutifs adulte **20€**, 2 jours consécutifs adulte **14€**.

**Pass Saison Promo Massif du Jura**: valable sur l'ensemble des sites des montagnes du Jura (Ain, Doubs, Jura). Donne droit à 50% de réduction sur les pass journées des autres massifs français agréés (sauf Hautes Pyrénées) et à la totale gratuité sur les sites de Suisse Romande. Tarif promotionnel jusqu'au 15/11/2011: adulte **80€**; famille en un seul paiement (1 adulte + 2 enfants ou plus) **150€** ou (2 adultes + 1 enfant ou plus) **195€**. Du 16/11/2011 au 16/12/2011: adulte **90€**; famille en un seul paiement (1 adulte + 2 enfants ou plus) **155€** ou (2 adultes + 1 enfant ou plus) **205€**; duo (2 adultes en un seul paiement) **170€**. Il est indispensable de nous fournir une photo d'identité.

**Saison Massif du Jura** à partir du 17/12/2011: Adulte **100€**; famille en un seul paiement (1 adulte + 2 enfants ou plus) **155€** ou (2 adultes + 1 enfant ou plus) **205€**. Il est indispensable de nous fournir une photo d'identité.

**Saison Nationale**: valable sur tous les massifs français (sauf Hautes Pyrénées) et la Suisse Romande.

Adulte **155€**; enfant (06/16 ans) **35€**.

Il est indispensable de nous fournir une photo d'identité.

**Nouveau**: **Pass national offert aux enfants de 6 à 12 ans** (au 1<sup>er</sup> janvier 2012) dont la résidence principale de l'un des parents est située sur le territoire de la CCHD. Démarches à effectuer au bureau de la CCHD, 3 Grande Rue à Mouthe, **avant le 16 décembre 2011**.

### Remontées mécaniques

#### Grands Téléskis

Spécial 12 h à 14 h - 15 h 30 à 17 h: adulte **7,70€**

Demi-journée matin: adulte **10€**;

enfant (jusqu'à 14 ans) **7,50€**

après-midi: adulte **11,60€**;

enfant (jusqu'à 14 ans) **8,40€**

Journée: adulte **16,70€**;

enfant (jusqu'à 14 ans) **11,40€**

Semaine: adulte **89€**; jeune **59€**

Saison: enfant jusqu'à 6 ans **70€**;

enfant de 7 à 12 ans **100€**;

jeune de 13 à 18 ans **120€**;

adulte **180€**

#### Téléskis Baby

1/2 journée + 2 remontées "grands téléskis" **6,30€**

Journée + 3 remontées "grands téléskis" **8,40€**

### Forfait saison 2011-2012

#### Participation renouvelée de la commune

Enfants nés à partir de 2005 **forfait gratuit**  
Enfants nés entre 1999 et 2004

#### forfait moitié prix

Forfaits à retirer à la caisse du télésiège, grâce au bon délivré en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile principal à Mouthe.

### Raquettes / Multi activités (sans ski de fond) sur pistes balisées, sécurisées et damées

**Pass Balade Séance** adulte **3€**

**Pass Balade Séance** enfant (6/16 ans) **2€**

**Pass Balade Hebdo** adulte **20€**

SKITERS

# L'ABC de la communication

**Depuis novembre 2010, j'ai mis en place un petit groupe d'apprentissage du français pour personnes étrangères à Mouthe.**

Nous avons sur la commune quelques personnes turques qui ont besoin de ces cours pour obtenir leur carte de séjour pour dix ans car actuellement ils doivent passer un examen de français qui prouve leur intégration. Ils en ont également besoin pour mieux comprendre la société où ils vivent et travaillent.

Je donne ces cours **les lundis et jeudis après-midi** en deux groupes de niveaux séparés. Actuellement, ce groupe compte 4 personnes d'origine turque (Cemile, Hatice, Mihrican et Fikret) et une personne d'origine chinoise (Li Wei). Nous avons eu la joie d'obtenir de bons résultats car Mihrican a passé avec succès son examen et a obtenu sa carte de séjour pour 10 ans après un travail régulier et beaucoup de motivation. Ce petit groupe est très sympathique et nos échanges sont vraiment très enrichissants aussi bien pour eux que pour moi.

Je remercie vivement la commune de me prêter les locaux pour que ces cours puissent se faire ainsi que l'association Famille Rurales à laquelle nous avons adhéré.

C'est avec beaucoup de plaisir et de bonne humeur que nous nous retrouvons et accueillerons avec joie toute personne ayant besoin de cette aide ou pouvant la donner.

Andrée Leclerc

## Les mamans à l'honneur

Parce qu'elles le valent bien, les mamans de tout âge peuvent s'inscrire dès maintenant auprès de Martine Letoublon, Présidente de l'association Mouth'Anim (tél. 06 77 19 56 59), jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2012, pour l'**apéritif avec buffet** qui aura lieu à la salle polyvalente de Mouthe à l'occasion de la **fête des mères le samedi 26 mai 2012** à partir de 19 heures.

## Il y aura d'autres élections en 2012...

Mouth'Anim organisera également le **dimanche 19 août 2012 la grande table avec élection de Miss Val de Mouthe**. Les filles de la Communauté de Communes des Hauts du Doubs intéressées peuvent se faire connaître dès à présent auprès de Martine Letoublon.

# Le P'tit Tétrás reste en vol autonome...

Dans un précédent numéro du Mouthy, nous vous informions de la situation du P'tit Tétrás, **l'Accueil de Loisirs sans Hébergement**, dont nous avons la chance de bénéficier.

Nous évoquions les efforts de gestion réalisés par les responsables de l'association. Pour rappel, cette structure n'est pas un service communal mais une association gérée pour et par les familles.

Peut-être avez-vous eu connaissance du **message d'alerte lancé récemment à l'intention de parents pour la sauvegarde de la structure** ? Le P'tit Tétrás se trouvait, en effet, à une croisée des chemins en raison de son développement et de l'augmentation, à la fois, du personnel et de son budget.

Face à cette situation, un choix s'imposait parmi les propositions suivantes :

- Mutualiser les services par Familles Rurales
- Confier la gestion à la CCHD
- Rester en association.

Si les trois propositions étaient envisageables, elles avaient des conséquences différentes, notamment financières, à appréhender sérieusement.

Ainsi, en cas de mutualisation des services, l'embauche d'un nouveau salarié aurait, par exemple, été directement gérée par la direction régionale de Familles Rurales. Il ne s'agissait donc plus d'emplois locaux mais d'animateurs venant de Besançon. Ces "services" auraient eu un coût répercuté sur le tarif horaire pour les familles.

Rappelons que le P'tit Tétrás s'est montré pionnier en offrant une grille tarifaire prenant en compte les revenus des familles ainsi qu'un large éventail d'ouverture (6 h 15 le matin, 18 h 30 le soir).

Rappelons, également, que 13 enfants sont en attente de place. Mais le Conseil d'Administration a toujours souhaité mettre en avant la qualité de l'accueil plutôt qu'un surnombre d'enfants dans des locaux trop étroits.

Il était donc évident que si le P'tit Tétrás ne fonctionnait plus en association, c'est toute cette philosophie chère aux membres qui disparaissait ...

Une réunion publique s'est tenue le 2 décembre dernier et le résultat des votes s'est avéré sans équivoque : à l'unanimité des présents, **le choix de rester en association a été retenu.**

Dès lors, il devenait indispensable que certains parents rejoignent l'équipe de bénévoles pour aider les membres actuels de l'association - dont certains doivent prendre un peu de recul - et s'impliquer dans des postes à renouveler : secrétaire, trésorier...

L'association est heureuse d'annoncer que des parents ont répondu à cet appel et que **le Conseil d'Administration compte à présent quatre membres supplémentaires**, ayant de plus accepté de prendre des responsabilités. Un grand merci à eux !

Ceci n'empêche pas, cependant, toutes les bonnes volontés qui le souhaiteraient de se manifester. Plus l'association comptera de membres actifs, plus son développement sera assuré sereinement.

## Programme culturel

**SAMEDI 4 FÉVRIER**

20 h 30

**Mouthe**

Salle polyvalente

**Théâtre de boulevard**

**TITRE ?**

Troupe de Morez

**SAMEDI 18 FÉVRIER**

**Gellin**

**A LA PORTE**

par Sarbacane théâtre,  
dans le cadre de la saison  
culturelle CCHD

**SAMEDI 21 AVRIL**

**Mouthe**

**ENVOYER VALSER**

par la compagnie Aérogramme

**SAMEDI 12 MAI**

**Chaux-Neuve**

**COMPTE ÉCOLOGIQUE**

par la compagnie Caméléons

Retrouvez toutes  
les informations culturelles,  
événements sportifs,  
manifestations diverses  
sur le site de la commune

**[www.mouthe.fr](http://www.mouthe.fr)**

# Mouthy pratique

## Commune de Mouthe

Du lundi au vendredi  
de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
Tél. 03 81 69 27 45  
Fax : 03 81 69 13 13  
[mairie.mouthe@wanadoo.fr](mailto:mairie.mouthe@wanadoo.fr)

**Déplacement à domicile sur demande pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.**

## Communauté de Communes des Hauts du Doubs

3, Grande Rue - 25240 Mouthe  
Tél. 03 81 69 11 18  
Fax 03 81 69 14 27

## ADMR service à domicile

1 rue Cart Broumet  
Lundi de 15 h 00 à 17 h 00  
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 00  
Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00  
Tél. 03 81 69 13 33

## SSIAD de Mouthe

1 rue Cart Broumet à Mouthe  
Tél. 03 81 69 21 62  
Fax : 03 81 69 20 76  
[ssiad-mouthe@wanadoo.fr](mailto:ssiad-mouthe@wanadoo.fr)

## Centre des Finances Publiques

Rez-de-chaussée 3 Gde Rue à Mouthe  
Tél. 03 81 69 22 74  
Fermé le vendredi après-midi

## Bibliothèque

Le mercredi de 17 h 00 à 19 h 00  
Contact : Mme Thiébaud  
au 03 81 69 24 65

## La Poste

Tél. 03 81 69 22 99  
Horaires des levées: 15 h 30  
en semaine, 11 h 30 le samedi

## Déchetterie

**En été :** mardi de 16 h à 17 h  
mercredi de 17 h à 19 h  
jeudi de 16 h à 17 h  
samedi de 13 h 30 à 16 h 30  
**En hiver :** mercredi de 17 h à 18 h  
samedi de 13 h 30 à 16 h 30

## Centre de loisirs Familles Rurales Le P'tit Tétrás

3 Grande Rue à Mouthe  
Tél. 03 81 69 19 87

## Piscine (au chalet PEP)

**Ouverture pendant les vacances d'été :**  
lundi de 14 h à 16 h • mardi de 18 h à 20 h  
mercredi de 14 h à 16 h  
**Ouverture hors vacances scolaires :**  
mardi et vendredi de 18 h 30 à 20 h  
mercredi de 14 h à 16 h  
Tél. 03 81 46 29 44

## Hôpital local

Tél. 03 81 69 22 81  
Fax : 03 81 69 13 47

## Centre de soins infirmiers

Tél. 03 81 69 12 86

## Médecins

**Maison médicale de Mouthe**  
Tél. 03 81 69 86 10  
**Docteurs Guyon, Klaba, Saulnier**

## Frédéric Teste

ostéopathe : 06 80 42 68 06  
**Mélanie Droz-Vincent**  
Pédicure Podologue : 03 81 38 46 70  
**Nadine Cousin**  
Sage femme 03 81 46 85 74  
**Françoise Nicolas**  
Orthophoniste 03 81 69 17 59  
**Séverine Courgey-Robret**  
Diététicienne Nutritionniste  
03 81 39 27 31

## Dentistes

**Docteurs Monnot**  
**François et Anne-Monique**  
Tél. 03 81 69 21 77

## Pharmacie

**Pharmacie Rampant**  
Tél. 03 81 69 21 23  
Fax : 03 81 69 12 08

## Psychothérapie et sophrologie

**Nicolas Devigne-Lafaye**  
6 rue du Stade à Mouthe  
Tél. 06 89 21 03 63 (sur RV)

## Acupuncture et massage Tuina

**Stephan Roberti**  
6 rue du Stade à Mouthe  
Tél. 06 82 52 84 31 (sur RV)

## Masseur-Kinésithérapeute

**Matthias Forestier**  
8, rue Cart Broumet  
Tél. 03 81 39 74 58

## Salle polyvalente

Les réservations se font auprès de  
M<sup>me</sup> Christiane Bailly au 06 71 45 47 65

**En cas de difficulté, vous pouvez contacter la Mairie ou, s'il y a danger immédiat, les services d'urgence. POMPIERS : 18 • URGENCES : 112 • GENDARMERIE : 17 • Gardes médicales : 3966**

## Vitrine

Si vous passez le soir devant le 4 rue de la Varée, vous vous êtes certainement, comme nous, extasiés devant la magnifique vitrine réalisée par Françoise et Michel Colombo.

Tous ces outils et objets anciens exposés avec goût et joliment éclairés sont un beau cadeau qu'ils nous offrent.

Le Conseil Municipal tient à les féliciter et à les remercier pour cette contribution à la décoration de notre village.



## Crèche

Une magnifique crèche vous accueille à l'entrée du village.

Si vous le pouvez, prenez donc quelques instants pour la contempler, elle en vaut la peine.

Merci et félicitations à toute l'équipe pour ses idées et son talent !